

ARGUMENTAIRE PERSONNES AGEES
PLAIDOYER GERONTOPOLE NOUVELLE-AQUITAINE
DU REGARD DES USAGERS ET DES ASSOCIATIONS
NOTE DE POSITION : « POUR ET AVEC VOUS »

Hier, la France comptait 1,5 millions de personnes de 85 ans et plus. A l'horizon 2050 elles devraient être 4, 8 millions accueillies en EHPAD ou à DOMICILE.

Aujourd'hui les autorités de santé reconnaissent publiquement 700 000 personnes résidant en établissement et sans doute au moins autant résidant à leur domicile, à l'occasion du drame sanitaire et sociétal de l'épidémie galopante du CORONA virus

Ces quelques chiffres donnent la mesure des enjeux du secteur et des défis que représente le vieillissement de la population pour notre société.

Du 1^{er} octobre 2018 au 5 décembre 2018, des milliers (415 000) de citoyens ont répondu à la question : « Comment mieux prendre soin de nos aînés ? » en proposant leurs solutions et en votant celle des autres.

Cette forte mobilisation à dominante de femmes à l'échelle de l'ensemble du territoire sur un sujet qui intéresse tout autant les jeunes que leurs aînés se sont traduites par le plébiscite de 7 propositions que nous pouvons résumer en **quatre grandes actions**.

- 1. Améliorer la qualité et la variété de l'offre de lieux de vie en laissant la personne exercer sa liberté de choix.**
- 2. Reconnaître, coordonner, former et revaloriser le rôle des acteurs de terrain. (Professionnels, Aidants Bénévoles, Associations.) au repérage de la fragilité des personnes âgées.**
- 3. Réduire le coût pour les familles en introduisant plus de justice sociale et d'équité entre niveaux de revenus**
- 4. Renforcer l'accès à la santé de proximité pour les personnes âgées et les dispositifs d'accompagnement afin de préserver leur capital autonomie.**

Il se dégage de la consultation un véritable cri d'alerte très puissant, renforcé de motions portées à l'initiative de la consultation des instances de démocratie en santé (Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie : CRSA ; Conférences Territoriales de Santé : CTS ; Commission Départementale Citoyenneté et Autonomie : CDCA ; Conseil de la Vie Sociale : CVS) et bien d'autres ...

Trois ans après l'adoption de la loi de la société au vieillissement, la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la précarité et le plan « Ma Santé 2022 » notre pays est frappé par un virus inconnu, massif, déstabilisant et dévastateur pour toutes les populations.

Il vient réveiller nos consciences et d'un seul coup nous rappelle que tous ceux qui de leur place, de leur poste, de leurs fonctions respectives ont œuvré et œuvrent au quotidien. Quand nous en ferons le bilan sociétal, humain et financier, le système aura-t-il la volonté et la capacité d'en tirer toutes les conséquences en terme d'organisation, de dispositifs, de ressources humaines en professionnels de santé et d'accompagnement ?

Les personnes âgées ont été les premières à être intégrées dans la prévention avec l'accès à la vaccination mais elles ont été aussi les plus touchées, notamment en EHPAD avec des fins de vie ou les aidants, les proches, leurs familles ont été empêchés d'exercer leur soutien, leur témoignage d'amour, dont la fin de vie s'est faite dans un grand isolement.

Dans notre pays, comment se fait-il que ce qui aurait dû se mettre en place progressivement, se fasse toujours attendre et qu'il faille que l'on soit en crise sanitaire pour que des valeurs d'humanité, de bienveillance, de solidarité retrouvent tout leur sens ?

Ces propos se veulent introductifs en complément de la synthèse des ateliers et de la réflexion collective faite d'idées et de propositions en vue de la préfiguration et de la Co construction et la concrétisation du GIP GERONTOPOLE « NOUVELLE-AQUITAINE » le 23 mars 2022.

Du contenu de celle-ci, nous souhaitons, association membre du collège des usagers, représentés au sein de FAS/NA insister sur un point qui ne nous semble pas suffisamment exprimé dans cette synthèse à savoir :

La prise en compte de l'accompagnement de la personne âgée qui du fait de sa perte d'autonomie se retrouve confrontée au-delà de son grand âge à une situation de personne en situation de handicap.

Quels seront les formes d'accompagnement humains, administratifs et financiers en place ou en devenir afin d'y intégrer un plan de compensation individualisé tenant compte de la situation globale de la personne dans son environnement tenant compte de son autodétermination ?

Quels en seront pour l'élaboration d'un plan de compensation les partenaires et financeurs concernés ?

Nous sommes nombreux à ne plus nous interroger sur l'éventualité d'une perte d'autonomie de la personne âgée mais du moment où elle surviendra pour le porter dans le débat des préoccupations des Français.

Les personnes âgées sont, d'abord et avant tout des citoyens qui doivent pouvoir mener le projet de vie de leur choix, mais aussi participer à la vie sociale et aux décisions qui les concernent. La société doit pouvoir s'adapter pour réduire les conséquences de leurs incapacités.

Cette révolution citoyenne est toujours au milieu du gué et notre société doit encore évoluer et sans surprise aujourd'hui nous vous en livrons le TOP 3 des URGENCES :

- 1. Avant tout, l'amélioration des aides humaines techniques, numériques en fonction de chaque situation et projet de vie.**
- 2. L'amélioration des démarches administratives et des délais de réponse pour en réduire les importantes disparités selon la région où l'on vit.**
- 3. L'accessibilité des lieux publics, des transports qui restent très insuffisante pour tout type de public.**

Après les aides auditives, les prothèses dentaires et les équipements optiques il faut élargir la focale aux restes à charge les plus lourds et les coûts de la perte d'autonomie en faisant sauter la barrière de l'âge à 60 ans. D'où l'urgence d'agir, pour développer toutes les techniques, équipements nécessaires au maintien de l'autonomie et du bien vivre de notre avancée en âge.

Le vieillissement concerne également de plus en plus de personnes en situation de handicap des personnes en situation de précarité et ces spécificités du vieillissement doivent être intégrées dans les dispositifs politiques à venir. L'expérience de l'incapacité des personnes en situation de handicap et la logique inclusive peuvent aussi être source inspirante dans l'accompagnement et la perte de l'autonomie des personnes âgées, des personnes en précarité.

En référence au rapport de l'Orcip et de l'institut Via Voice les proches aidants qui s'occupent d'une personne de leur entourage (parents, enfants) représentent 10 millions de personnes en France et tenant compte de l'espérance de vie d'ici à 2030, un actif sur 4 sera « proche aidant » selon l'Insee. Ce phénomène est en train de devenir en enjeu de société majeur à prendre en considération et en compte par le GÉrontopôle Nouvelle-Aquitaine.

Il est également important que toutes les politiques qui seront mises en place soient exemplaires dans la simplicité d'accès aux dispositifs, aux droits malgré le nombre d'institutions, des différents secteurs intervenant dans le champ de l'autonomie des personnes âgées.

Cette tribune qu'est le GÉrontopôle Nouvelle-Aquitaine est pour nous usagers, associations un lieu d'analyse objective des situations, forces de propositions et de pressions pour devenir exemplaire dans notre région.

Faisons de l'accompagnement des personnes âgées, des aidants familiaux et de la reconnaissance des professionnels un enjeu capital.

Faisons-en sorte de ne plus amputer leur « citoyenneté » et transformons l'esprit de lois en réalité concrète au bénéfice du projet du GERONTOPOLE de la Nouvelle-Aquitaine.

Le collège 5 « associations d'usagers » adhérents du G érontopôle

Association	NOM Prénom	Date et Signature
APF France HANDICAP	ADAPEI CREUSE	ASSOCIATION LA MARGUERITE
GENERATION MOUVEMENT	FRANCE ALZHEIMER DORDOGNE	CFDT RETRAITES NOUVELLE- AQUITAINE
FEDERATION NATIONALE DES AIDANTS	PETITS FRERES DES PAUVRES	CFDT DES RETRAITES GIRONDE
Collectif associatif de soutien aux Aidants	France ASSOS SANTE NOUVELLE -AQUITAINE	

Nos associations adhérentes 2021

